VENTES A L'ENCAN

# R. J. Kennedy.

# Propriétés de Valeur du Premier et Quatrième Districts,

Une Plantation ("The Live Oak,") Pres d'Opelousas, Paroisse St-Landry, Lne.

COURCIVILE DE DISTRICT.

### L'ENGAN, MERCREDI, 27 AVRIL 1910, A MIDI

TAR R. J. KENNEDY. Encaster—206

Datisse Hennen—MERUREDI is 27
avril 1910. a is Bourse des Prepriétés Foncières. No 311 rus Baronne, en cette ville, a midi, en vertu de et conformément à un juge ment lu et rendu le 24 mars 1910 et signé e 24 mars 1910 par l'Honorabie Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans. Division E. No 92,923, dans l'affaire c'ideaus intitulés je procéderal de veudre à l'encaère publique la propriété comme suit, à sevoir—

J. Un certain joi site lettre ensemble avec foutes les batiesses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies priviège— servitudes et dépendance y appartezant ou de que que façon en dépendant, siné dans illet No 338 subtrefois No 8, borné par es rues Béptième Bix ême. Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No 8, borné par es rues Béptième Bix ême. Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No 8, borné par es rues Béptième Bix ême. Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No 8, borné par es rues Béptième Bix ême. Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No 8, borné par es rues Béptième Bix ême. Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No 8, borné par es rues Béptième Bix ème. Howard et Freret; ledit lot est désigné comme No dix sur un pai dravail est Leadites méliorations de le la Bouny, ancien notaire en cette ville, et maintenant en l'étude du gardien des aren, ves not mais et de cette paroisse et méliorations de la Bouny, ancien notaire en cette ville, et maintenant en l'étude du gardien des aren, ves not mais et de cette paroisse et méliorations qui s'y trouvent et dont les étendant et retre deux pieds de fa e à la rue bep ième sur cent vingt-cinq pieds de profondeu entre lignes égales et parallées, mesure américaine privaiges et dépendant aitue à étendant et retre deux pieds de fa e à la rue de l'appartement on de que que façon en dependant aitue à étendant et retre deux pieds de fa e à la rue de l'appartement on de que que façon en dependant aitue à étendant et l'est et de l'appartement on toutes pius ou moins.

2 Une portion de terre ensemble avec tod See les bâtisses et améliorations qui s'y trou-vent it tous les droits voies privilèges, servi-tudes et dépendances y appartement on de the st dependances v apparterant of desire in the tagen en dependances v apparterant of de sine in the tagen en dependant situé dans le Quatione but attendant en de dans la leur et de cette ville, dans le dans le during de leur et de Guelousse dans le quartier norme de leur ent actual et parties et l'une de dans la parties et l'une de dans la parties et l'une de dans le quartier norme de leur une de

nique de entre lignes peral éles pius

là dessus.
La ripriété ci-dessus décrite est sujerte à
un certain bail expirant le 30 sept. 1915,
pour un loyer meneuel de quatre vingt dix
dul srs enregistré dans le Burosu des Trans-ferts, livre 227 foic 6. Lest les amétors
tions comprennent la bâtisse en briques à
trus Augus pertant le Luméro municipal 326

in Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

pira ou moina birné aur le Sud par les terres de Mine Anna Verlander son le Nord par la proprété de Joubert, sur l'Est par la Proprièté de Syivan eur Lawison, héritiers de Mine H.H. et son l'Ouest par les terres de Le tile Nam.

Pleasant our cent tren's bill bleds in pouce of the professional parameters of the p mero moricipa 1027 rue Tol-dano
d. Un certain lot de ferre assemble avec
soutes les bélisses et améliorations qui s'y
trouvest et tous les d'otts voies privilèges
serv tudes et dépendances y apparteuant ou
de que que fag n en dépendant et une dans le
de que que fag n en dépendance d'une recute au l'année content une résitent
de que que fag n en dépendant aitué dans le
de par ma d'un contrait de récotte de année conde que que fag n en dépendant aitué dans le
de par ma de la date jusqu'au
Deux certain lots de terre avec toutes les
bâtisses et améliorations qui s'y
tout les droits, voies, privilèges, serviud s et
de payer au letsus et en pus de l'enchére ou
du privalent de la date jusqu'au
bâtisses et amélioration qui s'y
tout les droits, voies, privilèges, serviud s et
de payer au letsus et en pus de l'enchére ou
du privalent de payer au letsus et moissine ser pour la livraison des
causant d'un camping aver no 20 capant des dates pus de la date jusqu'au
certain bail ou contrait de récotte de la date jusqu'au
bâtisses et amélioration qui s'y
tout les droits, voies, privilèges, serviud s et
de payer au l'est de terre
de ville et d'Est pour l'année 1910 et
de payer au l'est de terre
de ville et d'Est pour l'année 1910 et
de payer au l'est de terre
de ville et d'Est pour l'année 1910 et
de payer au l'est d'est pour l'année par l'est d'est pour l'année par l'est d'est pour l'année par l'est pour l'année par l'est d'est pour l'année par l'est d'est pour l'année par l'est d'est pour l'est pour l

de que que faç n en dépendant situé dans le Premier District de la Nouve le-Oricana. Canada de l'acte plantat on content une résident l'intere District de la Nouve le-Oricana. Canada de l'acte plantat on content une résident l'intere District de la Nouve le-Oricana. Canada de l'acte plantat on content une résident l'intere de la Nouve le-Oricana. Lastite plantat on content une résident l'intere de l'acte par l'acte de l'acte plantat on content une résident l'intere de l'acte par l'acte de l'acte plantat on content une résident l'acte de l'acte par l'acte de l'acte plantat on content une résident l'acte de l'acte par l'acte de l'acte plantat on content une résident l'acte de l'acte par l'acte de l'acte plantat on content une résident l'acte de l'acte plantat on content une résident l'acte de l'acte plantat on content une résident l'acte de l'acte plantat on caute l'acte de l'acte plantat en caute plantat l'acte de l'acte plantat on caute l'acte de l'acte plantat tant du prix d'aunat au moment de , adjudica-tion et d'assumertoutes les taxes pour l'aunée 1910 at des-us et en pius de leurs enchéres et devant recevoir les loyers des propriétés que des dates des actes respectifs. Les actes de vente devant être passès par-derant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais des

acquareurs.

MM.Ca voll. Henderson & Carroll, avocats mas Magas.na.

5. Six certains lots de terre ensemble avec
toutes les bât assa et amé orations qui s'y
trouveit et tous les drois, voies, privièges.
MM. Ca roll. Henderson & Carroll, avocats
pour edemandeur.
MM. Hon. Fencer & Scencer & Cocke, avode quelque fagin en dépendances y appartenant ou de
quelque fagin en dépendant, situes dans le

27 mars—27—avril 3 10 17 24 27

# AMMONOR JUDIOTATER BUIT (8) LOTS DE TERRE DANS LE DEUXIÈME ILET DE L'AVENUE GENTILLY, Coim des Rues Cantiglione et Camy. Mar JACQUES GODFROY, ET AL, VS. y face a la rue Cast de cent dix pieda entre JOHN ARTHUR MARQUET ET AL. Tet lagsde a la rue Cast de cent dix pieda entre Loude entre l'avenue de 1910 devront être assumées par l'ac quéseux. L'acquérent ausai doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recher. Septieme District de cette ville, dans l'ilet Septieme District de cette ville, dans l'est tent dans de Cours des Entre Vuis. L'acquérent L'acquérent ausai doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recher. Ches de true, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y truivent, consistant d'un "Planing Mill" macrine, chandières et BI JOUBACK & TERN. Encanteurs Guisere déparé. 2 L'acquerit liet de terre situé dans le L'acquerit l'entre de la leur devroit et assumées par l'acque cis présent aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recher. Ches de true, dans l'ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'es Extre Unis. L'acque de 1910 devront etre assumées par l'acque cis propriéte de propriéte de propriéte par l'acque en l'acque et l'acq

Coim des Rues Castiglione et Cimy.

Mar Jacques Godfroy. Et al. Vs.

John Arthur Marquet. Et al.

No 90.356—Coor Civile de District de la pariosse d'Origina a Division D.

TDAR R J. Renner—Mer.

L. Christian 1910 a le Bourse tes Propriétés Pooleres No 311 roe Barone.

A midi. et cette ville. et un jugement signe d'al mar 1910.

Dari Hon. los R. Théard ju., e de la Cour Civile de District de cette tun jugement signe d'origina per le No quaterse district au plagment signe d'origina per le No quaterse de troute pieds de face a 17 roe priètés enverantes, a sevoir:

Premier—Un certain loi de terre, ensemble avec tous les divises murantes, a sevoir:

Premier—Un certain loi de terre, ensemble avec tous les divises de l'angle per le No quaterse de troute pieds de face a 17 roe priètés enverantes, a sevoir:

Premier—Un certain loi de terre, ensemble avec tous les divises de l'angle per le No este et collign and propriète different des cettes des les district de cette ville dans le troute pieds de face a 17 roe priètés enverantes, a sevoir:

Premier—Un certain loi de terre, ensemble avec tous les divises de l'angle per le No este et contign and loi No quaterse d'origine per le l'angle per le No este et contign and loi No quaterse d'origine per le l'angle per le No este et contign and loi No quaterse d'origine per les vers de la contrain loi de terre, designé per le No este et contign and loi No quaterse d'origine et garde et parailère, ledit loi nome des et avantages y appartenant ou en dégre et parailère, ledit loi nome per l'angle per le l'angle per le No este et contign and loi No quaterse d'origine per le l'angle per le No este et contign me l'angle per le l'angle per le No este et contign and loi No quaterse de l'angle per le l'angle per le l'angle per le l'angle per le No este et contign and loi No quaterse de l'angle per le l'angle per l sele est contigu au lot. No quince, et comville, dans l'ilet No 1729, boraé par le rue
Clay, derentine jautrefois Nelson). Castiglio
me et Riveière, désigné par le No omas [11]. La
dit iot commençant à une distance de cont dix
pieds (110') de l'encoigaure dos rues Nelson
et Ciay, et mesurant trente-deux pieds de face
à la rue Clay sur cont cinquante pieds de face
dit lot. No onse [11] est contigu au lot. No dix sept [17]
dit lot. No onse [11] est contigu au lot. No dix sept les contigu au lot. No dix sept les contigu au lot. No dix sept est contigu au lot. No seize et commence à une profondeur de cent dix pieds
et mesurant trente pieds de face à ligliore sur une profondeur de cent dix pieds
et mesurant trente et let que la propriété
ci-desans décrite, et est contigu audit lot. No
onze (11) eur le côté vers la rue Nelson et
inseurant trente-et-in pieds onze pouces de
face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de
profondeur, ledit lot étant No douse (12).
Troisième—Un certain let de terre situé
de deseus décrite, désigné par le No treize et
mesurant trente-leux pieds de face à la rue
Clay cur cent cinquante pieds de profondeur
entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No
dix nuit reque des qualte vingt
les meme district et llet que la propriété
dans le même district et let que la propriété
dans le même district et let que la propriété
de deseus décrite, et est contigu au dit lot No
dix nuit reque pelds de face à la rue
Clay cur cent cinquante pieds de profondeur
entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No
dix hut set contigu au lot No dix sept
et mesurant trente-eleux pieds de face à la rue
Clay cur cent cinquante pieds de face la rue
clay sur cent cinquante pieds de face la rue
clay sur cent cinquante pieds de
profondeur, ledit lot voit de terre, situé
dans le même district et let que la roprièté
dans le même district et let que la roprièté
dit serve de l'avait le méme district et let que la roprièté
dans le même district et let que la roprièté
dans le même district et let que la roprièté
dans le mêm

la rue Nelson et est situé dans le fond des lots désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et est situé à une distance de cent dix pieds de l'excet gaure des rues Castignone et Clay.

Quatrième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-deseu décrite, désigné par le numéro Quatroize (14) et formant le coin des rues Castignione et Clay, es meaurant trante pieds de l'acquelerur.

L'accie de verte pardevar Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13 20 27—avr.l 3 10 13



indsome of any separated weekly. Largest element of any separated fourthal. Terms, \$5

MUNN & CO. St. 18 readway, New YOL

# E. A. ANDRIEU.

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières.

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Extrange N.O. Motte 113, Honvelle Oridana Las VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENUAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Stroudback & Stern

### Excellente Propriété Commerciale 522-24 RUE S. REMPARTS. Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS

MARDI, LE 3 MAI 1910. A MIDI. A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

PAR STROUDEACK & STERN-Leonard
L. Stern. ercanieur — MARDI. (le 3
mai 1910, midi. a is Bourse des Propriets
Foncieres, No 311 rue Baronne, en vertu
contenant grand magasin, vestibule, galeries. un jug ment la et renda en cour oaverte le d un jug ment la et renda en coar ouverte le 8 mars 1910 et signé en coar ouverte la 1 mars 1910 par l'inonorable Fred D. K. ng. juge de la Cour Civi e de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. et d'un ordre signé le 28 mars 1910 par i Hon Wissten Overten juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire. Paroisse de Calcasieu, dans l'affaire No 187, du dossier de ladite cour, dans l'affaire ci-tes us initulés et numérovée, il sers vendu à l'enchère nobleuse la propriété. Overtan juge de la Quinzieme Cour de Dia-trict Judiciaire. Paroisse de Calcasieu dans date insqu'an paremunt derant être garantis l'affaire No 187, du dossier de ladite cour, dans l'affaire ci-lessus mitulée et numérotée, la propriété vendue par clauses usoiles de st-ul sers vendu à l'enchère publique, la propriété curità. L'avquéreur devant recevoir les loyers ci-aprés décrite à saveir:

il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-sprés décrite à saveir; En lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A daus l'ité torné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. C.Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1607, annexe à un acte passé pardevant S. G. G.-tis-halk, anc en notaire date du 22 onte-bre 1607 et mesurant es mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue. S. Rempart, sur quatre vingt-quators pieds neuf pouces et six lignés de profendeur

in a b chambres, etc., loue a usit soo par mosser portant les Nos municipaux 522-24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiere on plus comptant et la balance en biliets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'acquéreur, porrant sint piur cent d'intèrêt par an de la

an moment de l'adjudicat on. L'acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire sux fra s STROUDAUK & STERN Encanteurs. Chas Bosen, avocat pour la demandereses.

A. D. Dansiger et if. J. Dreyfous avocats
pour les defendeurs.
31 mars-31—avril 3 10 1724—mai 1 3

vente l'acquéreur devant saanmer au dessu

ANNONCE JUDICIAIRE

# Propriétés de Valeur du Premier District.

Résidence Simple à Beux Etages, 238 Rue Sud Claiborne. Résidence Simple à Deux Etages, 240 Rue S. Claiborne.

Résidence Simple à Deux Etages, 248 Rue S. Claiborne, vis-à-vis du Marché Claiborne Succession de Mme Julia O'Neal, défante épouse de John Hussay.

No 90970-Cour Civile de District-Division B.

Plane men pe dondet uniforme de accuse per la certa de Lou a voucide et auro active par se les pour une pe dondet uniforme de accuse de Lou a voucide et auro active par se les pour actives de Lou a voucide et auro autre par se les pour actives par les pour actives par se les par les pour actives par se les par les pour actives par se les par l

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, ététendant eur deux liets de terre de valeur contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de se crie de bois de charpente et machines. Les bâtisses des bureaux et les hangars pour JECDI, le 21 avril, à miti, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

DAE STROUDBACK & STERN. Leonard

L. Surm. Encanteur — JEUDI, le 21
avril 1910 a midi. a la Bourse des Propriétés
Foncières. No 311 rue Baronne, en vertu
d'un jugement lu, rendu et signé en Cour on
verte, le l'Emejour de mara 1910, par l'Hon.
Fred D King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Uriéans Division B,
dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée,
i. sera vendu à l'enchère publique la propriété
tel année décrité, à asvoir.

cières, 311 rue Baronne.

CIÈTES, 311 TUE BATONNE.

DAR STROUDBACK & STRRN. Leenard
L. Stern. Encarteur—MERCREDI. :e
13 avril 1910. a la Bourse des Propriétés
Foncières. No 311 rue Baronne, à midi en
vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par
l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile
de District pour la paroisse d'Orlèane. Division B dans l'affaire ci-lessus inti'ulée et numérotée. il sera vendu à l'enchère publique la
propriété d'après déc. ite, à savcir—
Deux certains lois de terre, avec loutes
les améliorations qui s'y trouvent, situés dans
la Sixième District de cette ville, dans l'ilet
borné par l'avenue Napoléon, se rues Berlin.
Dancel autrefois Remoarti et Saratogs,
désignés par les Nos on et deux sou nu devis
on certificat d arpeniage d'resé par S. G. designes par les nos un et deux sur un devis on (ertificat d arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 cctobte 1691 et annexé pour référence à un ante passé devant Beniam n Ore, notaire en cette ville, le 17 avri, 1893 d'après lequil dit devis lesdits

poser dix pour cent cent du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente parde-vant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquêreur.

STROUDBACK & STERN. 13 mars -13 20 27-avril 3 10 13

### ANNONCE JUDICIAIRE. SUCCESSION DE ROSA FISHER. No 92,445-Cour Civile de District, Division D. Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

Claiborne et Derbigny.

DAR STROUDBACK & STERN. Léonard

L. Stern, encanteur — MARDI. le 5
avril 1910. a midi, à la Bourse des Propriétée Foncières. No 311 rue Barjune, is sera
vendu à l'enchère publique, en vertu d'un
ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W.
B. Bommerville, juge de la Cour Civile de
District pour la paroisse d'Orléans, Division
D. dans l'affatre ci-dessus inittalée et nume
rotée, la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre, et semble avec
toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies,
privilèges, servitudes et avantages y
appartienant, ou de quelque façon en
dépendant situé dans le Denxième District
de cette ville, dans l'ilet No 207, boine par les
rues St-Philippe aur cent vingg et luis
de chaque côté di y no 2 cabinets et
grande chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et
grande champer, dans les mansardes, dans chaque côté dans le fond il se trouve
ne bâtisses à deux étages contanant 4 chamberse et galerie de chaque côté, dans la courcitere, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant
payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et
prix d'achat requis au moment de l'adjudiés.

Lacte de veute pardevant Authony J.
Rosel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN

Coignare de la rue Dertigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10'') de face à la
rante pieds dix pouces (40' 10'') de face à
par les theristiques ou verte lignes paralièles. Les bâtisees et
améliorations qui s'y trouvent con tétus en méliorations comprennent un cottage
double en bo's couvert en ardoises, contenant
des, dans chaque côté il y a 2 cabinets et
privilèges, servitudes et avantages y
appartienant, ou de quelque façon en
dependant situé dans le Denxième District
de cette ville, dans l'ilet No 207, boine par les
une bâtisses à deux étages contenant fous
payer les taxes de lannée 1910 au-dessus et
payer les taxes de lannée l'acquerent
les chaque côté de la ceute de la ceute
privale de chaque côté de la ceute de

\*6 mars = 6 18 20 27 = av 3 5

VENTES A L'ENCAN.

VENTES A L'ENCAN

VENTES AL'ENCAN

### Baccich & de Montluzin.

### Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Feitz, veuve de Otto F. Theisman-No 88,051, Cour Civilé de District. Division A. A L'ENCAN. JEUDI. LE 21 AVRIL, 1910, A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

1. dept. duitièmes de part indivise et intérêt en et à deux certains lots de terre avec toutes les hâtisess et améliorations qu. s y trouvent et tous les droits, voise et privièges en préparailé.

Les améliorations sur les dits portant les parailé.

Les améliorations sur les dits lots portant les parailé.

Les améliorations sur les dits lots portant les parailé.

Les améliorations sur les dits lots portant les parailé.

Les améliorations sur les dits portant les préparailé.

Les améliorations sur les dits portant les parailé.

Les améliorations sur les dits prositions sur les dits proces de la cus duré proces de la cus duré proces de la cus duré parailé.

Les

lignes de face à la rue Magasin aur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes

cette ville lequel of forma i l'encoignare des rues Magasin et Thalis et misurant ving perintices.

Les améliorations sur les dits lots portent les | seize piede et est burne dans le fond par une numéros municipaux 3027 et 3029 rue Maga- | s. é- pour lusage commun du dit et et autres

Civile de District un daté du ler mare 1910, donné par l'Honorab e W. B. Sommervi le inge de la Division D. agussant pour i Hon. T. C. W. Ellis. Joge de la Division A. alors ab-ent dans la lieu de la Division A. alors ab-ent dans la lieu de la Division A. alors ab-ent dans la lieu de la Division A. alors ab-ent dans la lieu de la Division A. alors ab-ent dans la lieu de la Division A. alors ab-ent dans la lieu de la Division A. alors ab-ent de la Division A. possent et tous les alors de la Division A. possent dans la lieu de la Nouvelle Oréans. dans lieu de la Nouvelle Oréans. de la des du G. Contitions—Comptant le propriété sur publique. A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Nouvelle-Oriéans. JEUDI. le 21 svril 1910, à midi, la propriété ci aprée décire, à savoir—

1. des métides de la Division A. alors de la difference de la difference de la difference de la Division de la difference de la difference de la Division de la difference de la Division de la difference de la Division A. possent de la difference de la Division de la difference de la Division de la difference de la pa ement. l'acquereur pour se lier en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle polite d'assurance au porteur d'out toille tou billets jusqu'au paiement final, l'acte da vente devant canteur le pacte de 'non alienando' et loure les canses nauelles da écurré, et le paiement desdite billets et interé, aussi pieu

> M. A. BACCICH, Encanteur. M. M. Carroll, Henderson & Carroll, avocats... 20 mars -20 27—avril 3 10 17 21

## National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

In re Mineurs Bermudez. Cour Civile de District, No 92,929, Division "A"

### Une Bonne Occasion pour Placement LA BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES

Nos 508-510 RUE SUD PETERS (TOUT PRES DE POYDRAS)

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

JEUDI, LE 5 MAI, A MIDI.

vette et ladite portion de terre étant la por tion de la lettre H, et mesurant 22 piede, 11 ponces de face à la rue Nouve, le Levée mair.

RM vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé du 30 mars 1910, je vendral à l'euchère publique, la propriété ciaprés decrite, à savoir :

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations l'àdessus, thoits, voies, privilèges, servitudes et avant tages y appartenant ou de que que façon en dépendant, situé dans le Prenier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 16 borné par les rues Neuvelle Levée, (maintenant Sud Peters , Poydras, Fuiton et Lafa, yette et ladite portion de terre étant la tor-CHARLES ROTH Encantenr

Foster Miling, Brian & Saal, avocate.

## W. H. Fitzpatrick.

ANMUNUS JUDICIAIRD PROPRIETES dans le TROISIEME DISTRICT UNE CHÂNCE POUR PLACEMENT.

JOLIE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 3016 RUE BOURGOGNE. COTTAGE DOUBLE, Nos 2925 et 2927 RUE N. REMPARTS. MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE, Nos 3143 et 3145 RUE BOURGOGNE. PARTAGE DE ERNEST SMITH et al vs. THEODORE SMITH, ADMINISTRATEUR, et al.

Cour Civi e de District de la Paro see d'Urieaus, Division A - No 90 836. Cour Civi e de District de la Paro sae d Oricaus, Division A.—No 90,836.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encantent—

Burcau No 739 rue Union — MARDI, le 26 avril 1910. a midi, à la Bourse des Propriétés Fonnières. No 311 rue Barnane, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon T. C. W. Ellie, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse de la Cour Civile de District pour la paroisse de Oricaus, Division A.—No 90,836.

Les améliorations comprendent un cottage en nova doub e connu comme Nos. 2925 et asile à manger, cuissine et hangar de chaque co'é.

3. Un cerrain lot de terre, ensemble avec de la Cour Civile de District pour la paroisse des bâtisses et amélioiations qui s'y truvent et tous les droits, voies, privilèges, servitues et dénendances qui y appartiennent ou de quelque facon en dénendant situé dans d'Oréan- Division A rendu le 15 mars 1910; et signé le 21 mars 1910, dans i affaire cidessus intitulée il sera vendu à l'enchere problique iaproprièté ci-après décrite. à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sy trouvent, et tous les droits, privilèges, voies, servituées et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, designé par les borné par les froisième District de cette ville, designé par les borné par les dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, designé par les Bourgogne (autrefois Urapa), Louisan fémparts (autrefois Amour) et Clouet, et ayant en meure américaine trente pieds huit pouces de face à la rue Bourgogne sur oent vingt pieds de prénondeur, entre lignes par laile, est, et tout d'après un p'an dressé par C. Girous le 10 nuvembre 1849 et déposé en l'étade de Louis T. Usire, annien no sire en cette ville, sous le No 7, livre de plan No 6. Un autre cortain lot deterre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, vo es privilèges, servitues et dépendance qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, designé par les Troisième District de cette ville, designé par le Troisième District de cette ville, designé par le Troisième District de cette ville, designé par le Troisième District de cette ville, des grade en cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le Troisième District de cette ville, des grades par le par le Troisième District de cette ville, des grades par le Trois

120 piede de profondeur entre lignes parallèles; le let 18 formant l'enceignure des

Les améliorations comprennent une résidence aimple à deux étages en bois, connue comme No 3016 rue Bourgogne, contenant salon double, e, saile à manger, cuisine, chambre à bain, hàngar 3 chambres à coucher, rue pavée en ambhaite

2. Un certain let de terre, ensemble avec touise les bâttsses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, pivilèges, servitudes et dépendances là dessus appartenant en de quelque façon en dépendant, since hans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Montégut, St. Claude et Press. Lidit lot est désigné par la lettre B sur un devis dressé par aribur De Armss, député voyer un ville, daté du 4 avril 1888, et annezé a un acte passa parderant to Drout, notaire, le 11 avril 1838 et d'apres l'equel devis leufil of meure trenta-deux piede de face à la rue Rempart sur cent ax 1 de sept pouces de protondeur entre ligues égales.

Léss métiorations comprennent trette, le protont payer au dessus et en plus du bots count comme No 3143 et 3145 face bain de chaque côté.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du mostant de exigible en l'ambie 1940 et de déposer 10 010 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et ret uns par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente que devant de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

L'acquéreur devant entre la collectés et ret un par les loyers devant de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

L'acquéreur de collectés et ret un par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente aux fruis de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

Caraten E. Torjusen et Woodv l'e & Woodville, avoit at pour l'administrateur.

### E. Randolph Gurley ANNONCE JUDICIAIRE.

### DIX TERRAINS DE VALEUR SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET. L'ILET RUE PEAR.

A un liet Seulement de la Ligne des Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sur.

In Re Mme Josephine Delman, épouse de G. H. Tasgue et al va Mary Logan et als,
Dossier No 90,738.

DAR E. RANDOLPH GURLEY, Encasteur, Burean 336 ne Carondelet, MAR.
DI, le 3 mai 1910. a midi, à la Boarse des creptiètés Foncières No 211 rue Barona, en vertu d'un jugement de l'Hon, Gro. H. Thordingre de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Dibinion E lu et signée en onrouversteix l'imme jour d'estobre 1909, et d'un ordre daté le 28 mars 1910 je vendrai à l'enchère poblique, la proprièté l'e Conditions—Un tiers ou plus comptant. A conditions—Un tiers ou plus comptant à spécialement garantie par lien de vendeur et hypothée vandeur, portant 7 pour cest par an d'institude de Carroliton, autrefois paroisse Jeffer aon, maintennut peroisse d'Orléans, en cet d'un este de la cour civile. Best par le défens Rose de l'estat, et désigné par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par le défens de l'estat, et désigné par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par le défens de l'orléans, en cet d'orléans, an color de l'estat, et désigné par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par le défens de l'estat, et désigné par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par le défens de l'estat, et désigné par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par l'et de de l'estat, et designé par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par l'et de de l'estat, et designé par les numéros 13 à 22 in clusivement de l'illet B surun plan d'rease par l'et de de l'estat de

Richardson & Soulé, avecate.

31 mars - 31 -- avril 3 10 17 24 -- mai 1 3

# Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONUE JUDICITAIRE **VENTE EN PARTAGE** 

De Terrains pour Batir, qui s'améliorent. sur l'avenue Franklin. Qui a Ligne de Chara Electriques.

No 88,058-Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. parolese d'Urieans.

DAR KERNAGHAN, CORDILL & PARkerson-W. A. Kernaghan, EncanteurBureau No.339 rue Carondelet - JEUDI, le
5 mai 1910, à midi, à la Bourse des Propriètés Foncières, No.311 rue Baronne, il
sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un
lugement rendu la 24 mars 1910 et signé le
31 mars 1910, par l'Hon. E. K. Skinner,
juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire de Charles Joseph Bazanac ve Lionel
Bazanac et als, la propriété ci-après décrite.

Quatre certains lots de terre, situés dans le T. disième District de cette ville, désignés par les Nos 19, 20, 21 et 23, dans l'ilet No 202 du Fanbourg Franklin (maintenantile: 1386). borné par les rues Franklin, Magistrat (maintenant Nord Dorgenoi-), flunters et Law.
Lesdits lots mesure t charin 31 pieds 11
pouces et 5 lignes de face a le rue Franklin
sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profoudent.

Cette propriété est en ligne du plus grand développ-ment dans le Trusseme District, est angage la plus grande coossion pour des pronte.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devaut sesumer les taxes dues et expibles, en 1910, au desaus et en plus du prix de l'adindication, 10 pour cent comptant requie au moment de la wante. Les actes de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, aux frais des acquéreurs. 3 avril—S 10 17 24—mai 1 5

> ANNONCE JUDICIAIRE. MEUBLES DE MAISON Verrerie et Bijonterie Succession de Nicholas Radich.

No 92,294—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. DAR KERNAGHAN, CORDILL ET PAR-KERSON. W. A. Kernaghar. Racan-teur. Bureau No 239 rue Carondelec. MARDI. 1e 12 avril 1910. a 11 heuresa. MARDI. le 12 avril 1910, à 11 heures am, il sera vendu a l'enchère publique, en veritu d'un ordre daté le 24 février 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la suedite Cour. Division C. dans l'affaire ci-deans intuitée, sur les lieux, Mo 420 rue Daupning, entre Contiet et St. Louis—

Menbles de maison, metallation pour manu-facture de candies, verrerie, chaudières en-cuivre, mentre en or et chaine, hijouterie, etc. letout d'arrée l'inventaire. etc. letout d'apres : inver Conditions-U.mptant. 1 avril-1 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de

Choix. Kos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,

Et désirable pour habitation. Succession de George Kleinert. No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Paroisse d'Orisans.

DAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON-W- A. KJraghan, Encan,
teor, bureau No 339 res Carondelet—JEUDIle 7 avril 1910, à midi, à le Beurse des frei
priétés l'oncières, No 311 rue Baroane, i
sera ve idu à l'enchère publique, en verta
d nu jugement rendu le 12 mars 1909 et signé
le 18 mars 1909, par l'Honurab e T. C. W.
Eille, juge de la ausdite Cour, Division A,
dans l'araire ou-densus sintitules, la propriété
ci-après désrite, à asvoir—

10 Les magazines et rasidances doubles subs

1º Les magnetos et residences doubles subs. 1º Les magasios et residences doubles suba-tantiel en briq es avec mansarde Nos 526 et 528 ras Bud Rompart, contenant magasin et chambre habitable, au res de chanseée et à l'étage supérieur. Le lus de terre est situe dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Circus (maintenant sud Remjart) Girod, Philippi (maintenant sud Remjart) elfrod, Philippi (maintenant Lafayrtte) et Hevis (maintenant Dryades), mesurant trente piede, ense pouces et deux lignes (30° 11° 2") de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) aur quatre-vingt-quinze piede (95°) de prefendeur.

2º Les magasine et residences doubles A Zº Lea magasina et residences donbles à nu étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 res Nud Rempart, contenant magasins et chambres habitab es; le lot de terre est contigue et cat dans le même district et liet que la propriété ci dessas décrite et mesure trentetrois piede cinq hultièmes de pouces [33' 518"] de face à la rue Circus (maintenant sigd Kem-

Los actes de vante pardevant Félix J. Drey bus, nogaire, aux frais des acquéreurs. É mars- 6 13 20 27 ...avril 3 7